

## MÉCANISME D'EXAMEN TRANSITOIRE AU TITRE DE LA SECTION 18 DU PROTOCOLE D'ACCESSION DE LA RÉPUBLIQUE POPULAIRE DE CHINE ("CHINE")

### Questions des États-Unis à la Chine concernant les mesures sanitaires et phytosanitaires

La communication ci-après, datée du 2 octobre 2009, est distribuée à la demande de la délégation des États-Unis.

#### **Restrictions au commerce de la viande de bœuf**

1. La Chine continue d'imposer des restrictions aux importations de viande de bœuf et de produits à base de viande de bœuf en provenance des États-Unis pour cause d'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB), ce qui est contraire aux directives de l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE). L'OIE a classé les États-Unis dans la catégorie des pays présentant un "risque maîtrisé" à l'égard de l'ESB en mai 2007. Le Code de l'OIE précise les conditions dans lesquelles le commerce de la viande de bœuf et des produits à base de viande de bœuf provenant de tous les pays est sans danger. S'agissant des pays présentant un "risque maîtrisé", l'OIE établit que le commerce de la viande de bœuf, des produits à base de viande de bœuf et des bovins de tous âges en provenance d'un pays "à risque maîtrisé" est sans danger, pourvu que l'abattage et la transformation de la viande de bœuf remplissent certaines conditions, y compris le retrait approprié des matériels à risques spécifiés (MRS) de façon à éviter la contamination croisée de la viande. Les États-Unis ont satisfait à ces conditions en prenant les mesures suivantes pour réduire le risque d'ESB: a) retrait approprié des MRS; b) mise en place d'une interdiction relative aux aliments pour animaux appropriée qui a été effectivement appliquée; c) programme de surveillance actif plus exigeant que les prescriptions de l'OIE, et d) enquêtes épidémiologiques approfondies sur tous les cas d'ESB. Conformément aux directives de l'OIE, les gouvernements du Canada, des Philippines, de l'Indonésie, de la Malaisie, du Ghana, du Costa Rica et du Belize, entre autres, ont ouvert leurs marchés à la gamme complète de la viande de bœuf et des produits à base de viande de bœuf exportés par les États-Unis depuis leur classement par l'OIE en mai 2007 en tant que pays présentant un "risque maîtrisé", reconnaissant que les mesures prises par les États-Unis contre l'ESB sont efficaces. Jusqu'à présent, toutefois, la Chine a seulement proposé d'accepter les produits provenant d'animaux de moins de 30 mois.

- a) Au cours de l'examen transitoire effectué l'année dernière dans le cadre du Comité, les États-Unis ont demandé à la Chine si elle avait procédé à une évaluation des risques pertinente en ce qui concerne les restrictions qu'elle imposait pour cause d'ESB aux importations de viande de bœuf et de produits à base de viande de bœuf en provenance des États-Unis. La Chine a indiqué qu'elle avait "procédé aux évaluations des risques nécessaires en ce qui concerne la viande de bœuf importée des États-Unis et qu'il y avait eu de nombreuses communications techniques en maintes occasions".

Toutefois, aucun renseignement additionnel n'a été fourni. Veuillez fournir des renseignements additionnels au sujet de l'évaluation des risques, y compris une explication indiquant en quoi cette évaluation des risques justifie les mesures que la Chine applique à la viande de bœuf et aux produits à base de viande de bœuf originaires des États-Unis.

- b) Veuillez expliquer quels sont les plans de la Chine concernant l'ouverture de son marché à la gamme complète de la viande de bœuf et des produits à base de viande de bœuf exportés par les États-Unis, conformément aux directives de l'OIE.

### **Restrictions en rapport avec l'ESB frappant d'autres produits**

2. La Chine continue d'imposer des restrictions additionnelles pour cause d'ESB aux importations de suif déprotéiné. Dans le chapitre que l'OIE consacre à l'ESB, il est précisé que le suif déprotéiné devrait être commercialisé indépendamment du statut du pays exportateur au regard de l'ESB, sans restrictions en rapport avec l'ESB. Or, la Chine continue d'insister pour que les États-Unis certifient que le suif n'a pas été obtenu à partir de certains MRS, et que certaines méthodes de transformation du suif utilisées couramment aux États-Unis sont interdites. De surcroît, la Chine insiste pour que les États-Unis certifient que les matériels utilisés pour fabriquer du suif ne proviennent pas d'exploitations agricoles où un animal a été testé positif pour l'ESB. La position de la Chine n'est pas conforme aux directives de l'OIE et a bloqué de fait les importations de suif déprotéiné originaire des États-Unis. Ces derniers ont communiqué à la Chine plusieurs évaluations quantitatives des risques qui montrent que les risques que le suif déprotéiné pourrait présenter au regard de l'ESB sont trop infimes pour pouvoir être calculés.

- a) Au cours de l'examen transitoire effectué l'année dernière dans le cadre du Comité, les États-Unis ont demandé à la Chine si elle avait procédé à une évaluation des risques pertinente en ce qui concerne les restrictions qu'elle imposait pour cause d'ESB aux importations de suif déprotéiné en provenance des États-Unis. Au cours de l'examen transitoire effectué l'année dernière dans le cadre du Comité, la Chine a indiqué qu'elle avait "procédé aux évaluations des risques nécessaires en ce qui concerne la viande de bœuf importée des États-Unis et qu'il y avait eu de nombreuses communications techniques en maintes occasions". Toutefois, aucun renseignement additionnel n'a été fourni et, dans sa réponse, la Chine n'indiquait pas clairement si elle avait également procédé à une évaluation des risques pertinente pour le suif déprotéiné en provenance des États-Unis. Veuillez fournir des renseignements additionnels au sujet de toute évaluation des risques à laquelle la Chine a procédé qui est pertinente en ce qui concerne les restrictions qu'elle impose pour cause d'ESB aux importations de suif déprotéiné en provenance des États-Unis.

### **Restrictions relatives au virus H1N1**

3. La Chine continue d'imposer aux importations de viande de porc et de produits à base de viande de porc en provenance des États-Unis des restrictions qui ne sont pas compatibles avec les directives internationales visant à contrôler la propagation du virus H1N1. Les organismes scientifiques internationaux de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, l'Organisation mondiale de la santé et l'OIE ont indiqué à maintes reprises que le virus de la grippe A/H1N1 ne se transmettait pas par les aliments. En outre, l'OIE a dit que "[l]'imposition de mesures d'embargo concernant l'importation de porcs et de produits issus de porcs n'[était] pas conforme aux normes internationales de l'OIE et toutes les autres organisations mondiales normatives compétentes pour la santé animale et la sécurité sanitaire des aliments". Toutefois, la Chine a interdit les importations de porcs vivants et de produits à base de viande de porc en provenance de tout État où la présence du virus A/H1N1 chez l'homme était constatée, et elle impose des prescriptions trop

restrictives en matière de désinfection, bloquant effectivement toutes les importations en provenance des États-Unis, puisque le virus est présent dans la totalité des 50 États des États-Unis. Techniquement, un produit cuit est autorisé si les conteneurs sont "désinfectés" et des discussions bilatérales sont en cours pour trouver un moyen de désinfection pratique de façon que le commerce puisse en partie reprendre. Malgré tout, toutes restrictions visant les porcs, la viande de porc ou les produits à base de viande de porc sont inappropriées.

- a) Veuillez indiquer si la Chine a procédé à une évaluation des risques pertinente et, dans l'affirmative, veuillez expliquer en quoi cette évaluation des risques justifie les mesures que la Chine applique aux importations de porcs vivants, de viande de porc et de produits à base de viande de porc en provenance des États-Unis.
- b) Veuillez expliquer quels sont les plans de la Chine concernant l'ouverture de son marché à la gamme complète des porcs vivants, de la viande de porc, et des produits à base de viande de porc en provenance des États-Unis, conformément aux directives de l'OIE, de la FAO et de l'OMS.

#### **Normes relatives aux agents pathogènes**

4. Les États-Unis s'inquiètent de ce que la Chine continue d'exclure leurs établissements avicoles, interdisant de ce fait les exportations des produits de ces établissements vers la Chine, sur la base d'une prescription en matière de tolérance zéro pour certains agents pathogènes (la salmonelle par exemple) en ce qui concerne les viandes et les produits avicoles crus (voir la norme nationale sur les produits avicoles frais et congelés (GB 16869-2005) de l'Administration de la normalisation de la Chine (SAC), qui est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2006). Ainsi que les États-Unis l'ont expliqué au cours de l'examen transitoire effectué l'année dernière dans le cadre du Comité, il apparaît que la politique de la Chine est incompatible avec les directives du *Codex Alimentarius* (Codex) énoncées dans le document CAC/GL21-1997, *Principes régissant l'établissement et l'application de critères microbiologiques pour les aliments*, chapitre 4.1. En particulier, dans le cas d'agents pathogènes comme la salmonelle, la prescription en matière de tolérance zéro appliquée par la Chine aux produits importés n'est pas techniquement applicable dans le cadre des bonnes pratiques de fabrication habituellement appliquées à la volaille et est donc incompatible avec les directives du Codex. Les États-Unis estiment que l'utilisation de l'analyse HACCP (Analyse des dangers – Points critiques pour leur maîtrise) constitue une stratégie en matière de sécurité sanitaire des produits alimentaires plus efficace qui associe mesures de contrôle des procédés, bonnes pratiques d'hygiène et bonnes pratiques de fabrication afin de diminuer le plus possible les niveaux de salmonelle. Des normes de performance peuvent être utilisées pour mesurer l'efficacité des stratégies de prévention. Comme ils l'ont expliqué précédemment, les États-Unis s'inquiètent de ce que la prescription en matière de tolérance zéro appliquée par la Chine aux importations ne semble pas être mise en œuvre s'agissant des produits ou des établissements nationaux. Cela suscite des inquiétudes concernant la compatibilité de la prescription avec les obligations de la Chine au titre de l'Accord SPS.

- a) Au cours de l'examen transitoire effectué l'année dernière dans le cadre du Comité, la Chine a indiqué qu'elle était en train de réviser ses plans d'échantillonnage et ses critères microbiologiques pour les agents pathogènes d'origine alimentaire afin de les rendre identiques à ceux de la Commission internationale pour la définition des caractéristiques microbiologiques des aliments (ICMSF). La Chine a également dit que ces révisions seraient achevées en 2008. Nous approchons de la fin de 2009; veuillez indiquer l'état d'avancement de ces travaux.
- b) Au cours de l'examen transitoire effectué l'année dernière dans le cadre du Comité, les États-Unis ont demandé à la Chine de préciser les procédures qu'elle appliquerait

si elle devait réviser une norme nationale telle que la norme GB 16869-2005. La Chine n'a pas répondu à cette question. Veuillez indiquer ces procédures.

### **Normes en matière de résidus**

5. Depuis 2007, la Chine a exclu plusieurs établissements du secteur de la viande de porc aux États-Unis en raison de son interdiction de la ractopamine, un ingrédient des aliments pour porcins, interdisant de ce fait les exportations des produits de ces établissements vers la Chine. L'interdiction de la ractopamine est fondée sur une interdiction généralisée d'une catégorie de médicaments appelés bêta-agonistes. Lors de réunions bilatérales, la Chine a reconnu avoir imposé cette interdiction sans avoir procédé à une évaluation des risques présentés par la ractopamine pour les consommateurs. L'Office de contrôle des médicaments et des produits alimentaires des États-Unis a autorisé l'utilisation de la ractopamine aux États-Unis en 1999. Vingt-six pays ont autorisé l'utilisation de la ractopamine. En outre, le Comité mixte FAO/OMS d'experts des additifs alimentaires (JECFA), l'organe scientifique international qui conseille le Codex, a déterminé la dose journalière admissible de résidus de ractopamine et a recommandé que des niveaux maximaux de résidus de ractopamine puissent être fixés en toute sécurité. Le Codex, à son tour, a examiné le produit et établi un projet de norme sur la base des recommandations du JECFA.

- a) Veuillez expliquer pourquoi la Chine a interdit la ractopamine sans effectuer d'abord une évaluation des risques.
- b) Lors de réunions bilatérales tenues à l'automne 2007, les États-Unis ont appris que la Chine avait finalement l'intention d'effectuer une évaluation des risques de la ractopamine et qu'elle serait achevée en février 2008. Le fabricant a ensuite communiqué les données relatives à l'innocuité de la ractopamine qu'il possédait au Ministère chinois de l'agriculture. Jusqu'à présent, cependant, il apparaît que la Chine n'a pas achevé cette évaluation des risques. Quand la Chine l'achèvera-t-elle?
- c) À la réunion du Codex de juillet 2009, les délégués ont examiné l'adoption des normes internationales relatives à la limite maximale de résidus pour la ractopamine. Une décision sur l'adoption des normes a été retardée à la demande de la Chine et de quelques autres délégations dans l'attente de deux études spécifiques sur les résidus effectuées par la Chine. La Chine a-t-elle communiqué ces études au JECFA pour examen formel? Dans la négative, quand prévoit-elle de communiquer les données?

### **Influenza aviaire**

6. Les États-Unis s'inquiètent des mesures successives prises par la Chine suite à des cas d'influenza aviaire à déclaration obligatoire faiblement pathogène (LPNAI) apparus sur leur territoire et, en particulier, de la suspension en cours des importations de volailles provenant de Virginie, du Kentucky et de l'Idaho, et de la suspension en 2008 des importations de volailles et de produits avicoles originaires de l'Arkansas. Les États-Unis ont un système de déclaration des maladies animales ouvert et transparent, conforme aux directives de l'OIE, et l'on peut obtenir des renseignements abondants sur les cas de maladies animales déclarés sur leur territoire par le biais d'Internet et d'autres sources. Les États-Unis prient instamment les ministères chinois chargés des questions de réglementation de reconnaître et de distinguer les divers risques de maladies en rapport avec les cas d'influenza aviaire fortement pathogène et d'influenza aviaire à déclaration obligatoire faiblement pathogène avant de prendre des mesures pouvant avoir une incidence négative sur le commerce. Comme l'OIE le confirme, des preuves scientifiques substantielles démontrent que l'influenza aviaire à déclaration obligatoire faiblement pathogène ne constitue pas une menace grave pour la santé humaine ni pour la santé animale. Au cours de l'examen transitoire effectué l'année dernière dans le cadre du Comité, les États-Unis ont communiqué plusieurs questions à la Chine sur

ses interdictions en rapport avec l'influenza aviaire mais elle n'a répondu à aucune d'entre elles. Les États-Unis demandent à la Chine de répondre aux questions suivantes au cours de l'examen transitoire de la présente année:

- a) Veuillez indiquer si la Chine a tenu compte des directives pertinentes de l'OIE en ce qui concerne son traitement des importations de volailles et de produits avicoles. Dans la négative, veuillez expliquer pourquoi la Chine n'a pas tenu compte de ces directives.
- b) La Chine a-t-elle procédé à des évaluations des risques pertinentes en rapport avec sa suspension des importations de volailles et de produits avicoles originaires de Virginie, du Kentucky, de l'Idaho et de l'Arkansas comme il est indiqué plus haut? Dans l'affirmative, veuillez préciser en quoi ces évaluations des risques justifient les mesures que la Chine applique. Dans le cas contraire, veuillez indiquer pourquoi la Chine ne respecte pas les directives de l'OIE.

7. La Chine a également suspendu pour cause de LPNAI l'importation de volailles et de produits avicoles en provenance de Virginie et de l'Arkansas ayant subi un traitement par la chaleur/une cuisson. De plus, elle n'autorise pas le passage en transit de volailles ou de produits avicoles (y compris les produits ayant subi un traitement par la chaleur/une cuisson) par ces deux États. Dans le chapitre que l'OIE consacre à l'influenza aviaire, il est clairement précisé que les produits qui ont subi un traitement par la chaleur pour assurer l'inactivation du virus ne devraient pas être soumis à une suspension pour cause d'influenza aviaire. Au cours de l'examen transitoire effectué l'année dernière dans le cadre du Comité, les États-Unis ont communiqué à la Chine plusieurs questions sur les restrictions qu'elle appliquait aux produits ayant subi un traitement par la chaleur/une cuisson mais elle n'a répondu à aucune d'entre elles. Les États-Unis demandent à la Chine de répondre aux questions suivantes au cours de l'examen transitoire de la présente année:

- a) Veuillez expliquer pourquoi la Chine n'a pas tenu compte des directives pertinentes de l'OIE en ce qui concerne son traitement des importations de volailles et de produits avicoles ayant subi un traitement par la chaleur en provenance de Virginie, du Kentucky, de l'Idaho et de l'Arkansas.
  - b) La Chine a-t-elle procédé à une évaluation des risques pertinente en ce qui concerne la prorogation de la suspension de ses importations de volailles et de produits avicoles en provenance de Virginie, du Kentucky, de l'Idaho et de l'Arkansas ayant subi un traitement par la chaleur/une cuisson? Dans l'affirmative, veuillez préciser en quoi cette évaluation des risques justifie les mesures appliquées par la Chine. Dans le cas contraire, veuillez expliquer pourquoi la Chine ne respecte pas les directives de l'OIE.
  - c) La Chine a-t-elle procédé à une évaluation des risques en rapport avec sa suspension des importations de volailles et de produits avicoles (y compris les produits qui ont subi un traitement par la chaleur/une cuisson) originaires des États-Unis qui transitent par la Virginie, le Kentucky, l'Idaho et l'Arkansas? Dans l'affirmative, veuillez préciser en quoi ces évaluations des risques justifient les mesures appliquées par la Chine. Dans le cas contraire, veuillez expliquer pourquoi la Chine ne respecte pas les directives de l'OIE.
-